

APNM-Marine

Boîte n°95

22, rue de la Saïda

75015 PARIS

Madame la députée, monsieur le député,

Vous venez d'être élu(e) en tant que député(e) à l'Assemblée Nationale. Notre association professionnelle nationale de militaires, APNM-Marine, vous adresse ses plus vives et plus chaleureuses félicitations.

Nous vous écrivons aujourd'hui afin de vous faire part de notre existence, vous présenter qui nous sommes et ce que nous pouvons vous apporter dans vos réflexions et travaux autour des armées.

Les Associations Professionnelles Nationales de Militaires (APNM) sont des associations dont l'objectif est de défendre et promouvoir la condition de nos militaires. Des dispositifs identiques existent dans la plupart des pays de l'Union Européenne, certains comme en Allemagne ont même le statut de syndicat. En France, elles ont été créées tardivement suite à un arrêté de la Communauté Européenne des Droits de l'Homme qui a demandé à La France de s'exécuter.

Les APNM ont pour but de protéger et défendre les conditions de vie et de travail des militaires. En effet, en tant qu'association Loi 1901, nous avons une personnalité juridique différente de celle du ministère des armées. Nous avons donc la possibilité d'ester en justice contre toute loi, décret ou arrêté que l'on jugerait abusif - ce que APNM-Marine a déjà eu l'occasion de faire avec succès, mais également une liberté d'expression qui nous permet d'interpeller les citoyens et leurs élus sur des problématiques autour de la condition de leurs soldats. Ceci explique ce courrier.

Parmi les APNM, certains sont 'représentatives' aux titres des forces armées ou des forces rattachées (FAFR) du fait du nombre de leurs adhérents. Ces associations sont reçues plusieurs fois par an à la commission de la défense afin d'échanger sur la condition militaire dans le cadre des Lois de programmation militaire, de finances...

Nous nous tenons à votre disposition madame la députée, monsieur le député et serions très honoré de pouvoir échanger avec nous pour une meilleure prise en compte des problématiques de nos militaires. La période sociale que nous vivons est complexe - une grande majorité des militaires sont en CDD, une partie vit avec l'équivalent d'un SMIC avec des problèmes de logement, de pouvoir d'achat... que connaissent tous les français de catégories socio-professionnelles équivalentes. Au plan géopolitique, on assiste à un réarmement mondial, à la réapparition de conflits 'symétriques' dont une crise grave aux portes de l'Europe, à la reconstruction de blocs que l'on croyait disparus, au renforcement des alliances avec pour la France la volonté de nos politiques de construire une Europe de la Défense forte. Les problématiques associées sont multiples : résilience des jeunes femmes et jeunes hommes pour les contraintes et risques en cas de conflits de haute intensité, recrutement et fidélisation des jeunes militaires en fin de premier contrat, comparaison avec les conditions de travail et de vie du monde civil...

Les deux dernières crises ont révélé, s'il le fallait encore en 2022, la place des familles dans les métiers particuliers des armées qui peut conduire le militaire longtemps loin de chez lui et jusqu'au sacrifice de sa vie pour sa Nation. Un plan famille a été lancé par le MINARM en 2018 mais sa mise en œuvre est lente et il n'intègre pas les retours d'expérience en particulier sociétaux, des deux dernières années. Dans ce domaines les sujets sont multiples - prise en compte du travail des conjoints, des recompositions familiales (pour certaines aides, les militaires PACSés n'ont toujours pas avant deux ans les mêmes droits que les militaires mariés...), état qualitatif et quantitatif des logements du MINARM, revalorisation des soldes les plus faibles... Des solutions existent et forts de leurs adhérents et de leurs libertés de parole et d'actions, les APNM peuvent soumettre des projets innovants dans ces domaines.

La communauté militaire est très attentive aujourd'hui à deux sujets qui sont des sources d'inquiétude :

- La Nouvelle Politique de Rémunération du Militaire (NPRM). Voulue par la précédente ministre des armées afin de simplifier les primes des militaires, ses deux premiers volets ont déjà été votés à l'Assemblée Nationale, le dernier volet devrait être voté en fin d'année. Ce volet est très attendu de la communauté militaire car il porte sur des primes importantes - l'indemnité d'état du militaire et l'indemnité de garnison, qui soulèvent encore beaucoup d'interrogations, en particulier faute d'une communication adaptée;
- Les retraites. La crise de 2020 a mis fin aux travaux sur les retraites. C'est un sujet hyper sensible pour tous les français mais surtout pour les militaires du fait de leur statut et des conditions spécifiques associées, comme par exemple des limites d'âge imposées (de 51 ans à 59 ans suivant les grades). Toutes ses particularités expliquent la complexité des travaux sur la retraite des militaires. Ne pas les traiter dans leur globalité entrainerait de graves problèmes de format et de recrutement.

APNM-Marine sera très attentives aux débats et travaux autour de ces réformes. Nous espérons que contrairement aux débats précédents malgré des demandes réitérées, les APNM pourront cette fois-ci y être associées.

APNM-Marine reste à votre disposition madame la députée, monsieur le député, pour échanger avec vous sur les sujets de la condition militaire, et vous présenter nos projets que vous pouvez également retrouver sur notre blog www.apnm-marine.fr ainsi que sur les réseaux sociaux où nous sommes présents.

Nous vous adressons madame la députée, monsieur le député, encore toutes nos félicitations ainsi que nos plus respectueuses salutations.

La présidence collégiale d'APNM-Marine :

QM1 Edwin Saint-Marc

PM Michaël Berben

LV Lucie Adrien

of Declaration

4

Nota : comme vous pouvez le constater dans les attaches de signatures, APNM-Marine a fait le choix d'une triple présidence afin de respecter un principe d'équité entre les trois groupes qui composent la Marine : les officiers, les officiers-mariniers et les équipages